



J'aimerais savoir si il es possible d'allez au prud'homme?

Par **Thomas**, le **18/07/2009** à **12:09**

Bonjours, Je me suis fait viré de mon entreprise a la fin de la première année de mon bep a valabre a gardanne. Il y a de sa 1ans le motif, mise a la retraite, ce depuis j'attends que ma patronne m'envoie l'attestation assedic en stipulent que le contrat a été fait d'un commun a acore parce que mon ex patron c'est tuer le 27juin2009 en moto . j'aimerais savoir si je l'envoyai au prud'homme ce qu'il se passerais..

Merci a vous de me répondre..